

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-IAE-concours.html>



Devenir IAE : concours déprécarisation au titre de 2016

- Métiers - Ingénieur.e IAE IPEF - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

nombre de postes offerts : 150

Ces places se répartissent de la façon suivante :

- En administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : 55 places ;
- A l'Office Nationale des forêts : 73 places ;
- À l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 3 places ;
- A FranceAgriMer : 10 places ;
- À l'Institut français du cheval et de l'équitation : 2 places ;
- À l'Institut national de l'information géographique et forestière : 6 places ;
- A l'Institut national de l'origine et de la qualité : 1 place.

[Complément concernant les actions de préparation](#)

[Un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement réservé aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, au titre de l'année 2016](#)